DANS LA RÉGION D'AVESNES

La neige est tombée durant toute la journée d'hier. Les trains arrivent de Belgique et de Hollande avec des retards considérables. La nuit dernière, le froid a été très vif et le thermomètre est descendu à — 14°.

A JEUMONT

La neige tombe toujours en abondance dans la région. Elle atteint à certains endroits une hauteur de 8 à 10 centimètres ; le froid est très vif. Le thermomètre est descendu à 13° centigrades au-dessous de zéro. Les trains rapides arrivent de Paris et de Russie avec un minimum d'une heure de retard.

A HAZEBROUCK

La neige a continué à tomber durant toute la journée. Plusieurs accidents ont été causés par le froid. A Godewaersvelde, un ouvrier de ferme, le sieur Vanuxem, 60 ans, occupé à battre du blé dans une grange, chez M. Capelle cultivateur, a été trouvé inanimé sur le sol. Le malheureux avait succombé à une congestion occasionnée par le froid.

***

Une disparition mystérieuse

Hier soir une voiturette attelée d'un âne appartenant à un espagnol, le nommé Ombert Antoine, marchand d'oranges, a été ramenée à son domicile sans son propriétaire qui était parti le matin pour vendre sa marchandise dans les communes de Morbecque et Steenbecque. On suppose que le conducteur a été surpris par la tempête de neige qui s'est abattue sur la région et a ainsi pu être victime d'un accident grave.

La police a procédé à des recherches qui n'ont donné encore aucun résultat.

A DUNKERQUE

La neige a continué à tomber hier toute la journée et la région en est recouverte du plus d'un pied ; sur les digues où le vent la chasse et l'accumule, on enfonce jusqu'à mi-jambe. Aussi la circulation est-elle très difficile.

Les trains arrivent à Dunkerque avec de grands retards et les services des tramways ont été à différentes reprises, obligés d'arrêter. On signale plusieurs accidents.

Un vieillard de 72 ans, Raymond Seppe, qui passait sur la route du Bœrnhol, à Coudekerque-Branche, est tombé frappé d'une congestion causée par le froid.

A Dunkerque, une dame en tombant s'est fracturé une jambe et une fillette, en sortant de l'impasse Waeygaet s'est cassé un bras.

De l'avis des marins on peut s'attendre à une recrudescence du froid.

C'est gai, surtout pour les pauvres forains qui montent avec peine leurs baraques en vue de la foire s'ouvrant le premier janvier. Les places sur lesquelles elles sont édifiées, ressemblent à de véritables cités de lapons.

A SAINT-OMER

Depuis longtemps on n'avait vu à Saint-Omer une aussi grande quantité de neige. La ville disparaît littéralement sous un épais et blanc manteau. Une bise glaciale souffle, cinglante et âpre, mordillant les visages et paralysant les membres. La nuit dernière, le thermomètre est descendu à 12° au-dessous de zéro.

Dans le bassin houiller

A LENS

La neige, qui timidement s'était montrée dimanche dernier, a, cette fois, fait sa réelle apparition. Durant toute l'après-midi et la soirée de mardi, les flocons n'ont cessé d'attervir, opérant une lente transformation de Lens et des environs. Après quelques heures de cette chute de neige, le blanc régnait en maître dans le pays noir. Quel changement pour l'œil habitué aux sombres paysages d'une contrée minière. Du blanc, toujours du blanc à perte de vue, que tachent seuls le passage des voitures dans les grandes artères fréquentées et les empreintes des pas aux endroits particulièrement fréquentés.

Les excavations des terris des fossés restées noires donnent à ces monticules l'aspect de montagnes en miniature.

Tandis que les passants, frileusement enveloppés, pressent le pas, que les charretiers s'attachent à surveiller leur attelage qui avance difficilement sur le sol glissant, les gamins tout joyeux, entament d'interminables batailles à coups de boulets de neige.

LES RETARDS DE TRAINS

Les trains arrivés à Lille dans la journée de mercredi ont encore subi des retards assez importants.

Le 916 (omnibus), Paris-Lille, est arrivé à 4 heures du matin, avec 2 heures 29 minutes de retard. Le 309 (rapide), Paris-Lille est arrivé à 11 heures 58, avec 57 minutes de retard. — Le 22.17, Bruxelles-Calais (express), est arrivé à 1 heure 48, avec 12 minutes de retard. — Le 23.31, Laon-Lille (express), est arrivé à 12 heures 30, avec 1 heure 43 de retard. — Le 341, Hirson-Lille (express), est arrivé à 12 heures 18, avec 21 minutes de retard. — Le 351, Paris-Lille (express), est arrivé à 1 heure, avec 45 minutes de retard. — Le 28.05, Busigny-Lille (omnibus), est arrivé à 1 heure 54, avec 50 minutes de retard. — Le 323, Paris-Lille (express), est arrivé à 1 heure 58, avec 1 heure 58 de retard.

LES GRÈVES

A HAZEBROUCK

La grève du tissage Plancke

Depuis hier de nombreux ouvriers mécaniciens venus de Roubaix remontent les machines en vue de la reprise du travail. On compte que les travaux préparatoires seront terminés samedi soir, de sorte que lundi prochain, 4 janvier 1909, les ouvrières de la préparation pourront commencer à mettre en état l'ouvrage nécessaire pour les tisseurs qui rentreront le lundi 11 janvier.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Marcq-en-Barœul. — M. Debuchy, ancien maire de Marcq-en-Barœul, vient d'avoir la douleur de perdre son fils unique, âgé de 29 ans, dont les funérailles auront lieu jeudi 31. Nous prions M. Debuchy d'agréer nos sincères condoléances.

A Neuvilly. — Nous apprenons la mort de Mme Louis Hary, décédée chez son fils, M. Louis Hary, industriel à Neuvilly-lez-Solesmes. Nous adressons aux familles Hary, Hayez et Regnault, dont elle était la proche parente, nos plus sincères condoléances.

LILLE

Œuvre de l'Arbre de Noël

Tombola de 1908. Tirage du 27 décembre 1908 :

187	262	474	586	803	856	944
1000	1083	1105	1149	1225	1225	1254
1402	1523	1554	1660	1681	1682	1826
2012	2180	2197	2491	2538	2662	2672
2765	2791	3625	3680	3700	3798	4026
4051	4190	4205	4309	4343	4504	4701
4706	4782	4962	5043	5044	5130	5180
5217	5379	5606	5712	5720	5783	5789
6017	6039	6078	6129	6168	6222	6353
6583	6626	6908	7057	7107	7124	7152
7372	7418	7422	7507	7510	7534	7609
7624	7780	8337	8440	8543	8552	8877
8932	9083	9013	9034	9140	9207	9289
9294	9359	9498	9619	9662	9731	9746
9782	9788					

Les lots peuvent être réclamés, 35, boulevard des Ecoles, tous les jours, de 2 à 4 heures, jusqu'au 25 janvier 1909.

Je ne fume que le NIL

La Société Lilloise D'ÉCLAIRAGE ELECTRIQUE

Voici le dispositif des conclusions déposées au nom de la Préfecture dans le nouveau procès contre la Société Lilloise d'Eclairage.

Le Préfet du Nord, commandeur de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêt en date du 11 novembre 1908 rendu par la cour d'appel de Douai sur appel interjeté d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal de commerce de Lille le 14 mars 1906, entre la Société Lilloise d'éclairage électrique et la Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue;

Attendu que par exploit les industriels ayant contracté avec la Compagnie des Tramways de Lille pour la fourniture de l'énergie électrique ont formé tierce opposition à l'arrêt précité.

Attendu que la doctrine admet que la tierce opposition lorsqu'elle a été jugée recevable a pour effet de rouvrir le litige et permet par suite à l'autorité administrative de décliner la compétence des tribunaux judiciaires, dans le cas où elle se croit fondée à proposer cette incompétence; (Dalloz V. Conflit 123 — Jurisprudence générale 53);

Considérant que par arrêté ministériel en date du 17 mars 1906, la Compagnie des Tramways électriques de Lille a été autorisée à faire circuler un courant électrique dans des canalisations établies par elle, que par arrêté préfectoral, en date du 21 février 1906, pris en conformité de la décision de M. le ministre des travaux publics, en date du 15 février 1906, la dite Compagnie a été autorisée à vendre, sous certaines conditions, les excédents d'énergie électrique dont elle disposait à cette époque;

Attendu qu'il est constant que la Société Lilloise n'invoque contre la Compagnie des Tramways aucun droit spécial; qu'elle ne possède en effet, aucun monopole de vente d'énergie pour la force motrice; qu'elle soutient seulement que les droits de la Compagnie des Tramways ne vont pas jusqu'à faire les ventes litigieuses, parce que les actes administratifs d'où celle-ci les tire ne lui permettent pas de faire ces ventes;

Attendu que les dites autorisations accordées en vertu de la loi du 28 juin 1895, sont absolument régulières; que c'est à tort, en effet, qu'il serait excipé des dispositions de l'article 4 du décret de concession du 9 août 1900, aux termes duquel « il est interdit à la Compagnie des Tramways du département du Nord, sous peine de déchéance, d'engager son capital directement ou indirectement dans une opération autre que la construction ou l'exploitation des lignes de Tramways qui lui sont rétrocédées sans y avoir été préalablement autorisée par décret en Conseil d'Etat »; qu'il appartenait à M. le ministre des travaux publics, chargé d'assurer l'exécution du décret, d'apprécier s'il y avait lieu de faire ou non une application littérale et rigoureuse des dispositions de l'article précité à la demande restreinte formée par la Compagnie des Tramways de Lille; qu'il a pu dans ces conditions autoriser et décider que le Préfet avait qualité pour autoriser la Compagnie des Tramways à la vente de ses excédents d'énergie électrique dans les conditions fixées par la loi du 28 juillet 1885;

Que les arrêtés d'autorisation en date des 21 février et 7 mars 1906 constituent donc des actes réguliers de puissance publique, dont il n'appartient pas à l'autorité judiciaire de connaître et dont elle ne saurait suspendre l'exécution ou annuler les effets, sans porter atteinte au principe de la séparation des pouvoirs;

Par ces motifs :

Vu l'ordonnance du 1er juin 1828, article 6;

Vu la dépêche de M. le ministre des travaux publics en date du 7 décembre 1908;

Adresse à M. le procureur général près la cour d'appel de Douai le présent mémoire en vue de proposer à la cour d'appel de Douai que celle-ci veuille décliner sa compétence dans l'instance, rouverte par suite de tierce opposition, entre la Société Lilloise d'éclairage électrique et la Compagnie des Tramways électriques de Lille.

Fait à Lille, le 21 décembre 1908.

Le Préfet du Nord,
(Signé) : L. VINCENT.

DÉFENSE DE FUMER

Mercredi soir, vers huit heures, le car B passant au boulevard de la Liberté allant dans la direction de la place de la République, fut la scène d'une petite comédie dont l'acteur principal joua son rôle plutôt à son désavantage. M. S..., voyageur en houblons, demeurant rue des Postes, troublé peut-être par le froid, monta en première classe au lieu de prendre une seconde et donna au receveur une pièce de 0,50 pour payer sa place. Quand il vit que l'employé ne lui rendait que sept sous, il lui fit la remarque qu'il lui manquait cinq centimes. Le receveur lui répondit qu'il se trouvait en première et que le tarif minimum était de 0,15. Voulant en avoir pour son argent, le voyageur s'installa à l'intérieur, le cigare fumant à la bouche. Comme le receveur lui faisait observer qu'il ne pouvait fumer, en vertu du règlement d'abord et par galanterie ensuite, M. S... n'en prit pas garde et tira de grosses bouffées en signe de décision.

Le receveur insista pour que le voyageur se mit sur la plate-forme et devant le refus du fumeur, il fit arrêter le tram et appela un agent.

Redoutant l'arrivée du policier, le voyageur éteignit son cigare et nia avoir jamais fumé dans le wagon. Après avoir pris son nom, l'agent se retira en lui promettant de ses nouvelles.

Victimes du froid

LE PAVÉ EST GLISSANT...

M. Jules Meurrion, 35 ans, cordonnier, demeurant 8, rue Saint-Jacques, passait hier après-midi, vers 4 heures, rue des Chats-Bossus, lorsqu'il glissa et tomba malencontreusement, se brisant le poignet droit. Il a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur, après avoir reçu les soins du docteur David.

Une jeune corsetière, Mlle Lucie Baure, âgée de 20 ans, habitant Haubourdin, est également tombée en passant rue Thiers, hier, vers 5 heures.

Dans sa chute, elle donna de la tête contre la marche d'une porte, ce qui brisa une de ses épingles à chapeau qui lui pénétra ensuite, assez profondément dans la tête.

La jeune fille, qui perdait abondamment le sang, put, après quelques soins reçus dans une pharmacie voisine, poursuivre son chemin.

Mme Eugénie Crashaw, âgée de 36 ans, ménagère, demeurant rue de la Vignette 21, nettoyait, hier après-midi, les vitres de ses fenêtres, montée sur une échelle qui, à un moment, glissa, entraînant avec elle la malheureuse femme. Dans sa chute, Mme Crashaw s'est fracturé le tibia droit.

M. Georges Sénave, marchand des quatre-saisons, demeurant rue de l'Arbrisseau, passait, traînant une balladeuse, porte de Gand Soudain, il glissa et tomba sous sa voiture.

Cette dernière, continuant de rouler, lui passa sur le poignet droit, qui est luxé.

Il a regagné son domicile en tramway.

Un négociant de Seclin, qui était venu faire le marché en notre ville, M. Ivon Cartier, passait, vers 5 heures, place de la Gare. Près du kiosque des tramways, il glissa et tomba, se blessant légèrement au cuir chevelu.

Des soins lui furent donnés dans une pharmacie voisine, après quoi il prit le train.

Une vieille personne de 75 ans, Mme Antoinette Wane, demeurant rue Gosselin, 22, gravissait l'escalier de sa demeure, hier, vers 6 heures du soir. La pauvre dame, qui avait les semelles de ses chaussures glacées, glissa, perdit l'équilibre et tomba sur le sol. Elle ne porte heureusement que de légères contusions sur tout le corps.

Après avoir reçu des soins d'un pharmacien, elle fut conduite à l'hôpital Saint-Sauveur.

Une voiture de boulanger glisse et endommage un tramway

Le car L 577, passait vers deux heures, à la barrière de la porte d'Arras, quand une voiture de boulanger, appartenant à M. Quinot, de Wattignies, qui suivait la même route, dérapa comme une automobile et avec son garde-crotte brisa deux grandes glaces du tramway. Après constatations, les deux véhicules purent continuer leur route.

Un cheval tombe et se blesse

Au Pont Supérieur de Fives, passait, vers six heures du soir, un camion attelé de deux chevaux et appartenant à M. Vercruysse, marchand de charbons, à Croix. Tout à coup, un des chevaux glissa sur la couche de neige durcie et fut entraîné par l'autre cheval. La roue avant du camion lui passa sur la cuisse et le blessa grièvement.

La circulation des tramways fut, de ce fait, interrompue pendant une bonne demi-heure. Quand on eut pansé le cheval, on put le relever et débarrasser la voie.

En posant des vis à glace

M. Jean Buel, 27 ans, cocher, stationnait rue des Jardins, quand il s'aperçut qu'un des deux chevaux attelés à la voiture de maître qu'il conduisait, avait perdu ses vis à glace. Il s'accroupit près de lui pour lui en poser de nouvelles, quand la bête prit peur d'un tramway et prit le mors aux dents, entraînant son compagnon d'attelage. Le cocher, heureusement, put se garantir des roues et les chevaux furent arrêtés quelques mètres plus loin par un passant courageux qui disparut sans vouloir donner son nom.

AVIS

Le tirage Antituberculeux de Nantes aura lieu aujourd'hui, 31 décembre, à 6 heures du soir. Nous vendons à Lille, jusque ce soir, à 8 heures, les billets restant au prix de 3 francs les 5 billets, soit 60 centimes chaque. Hâtez-vous. Vente au Café de Paris, 5, place de la Gare, Lille ; et à Denain, à partir de midi jusqu'à 8 heures du soir, au Café Français, rue de Villars, 25, à Denain.

4660

AU PARQUET

Le vol d'obligations de Ronchin

M. Gobert, juge d'instruction, suppléant de M. Delalé, en congé, a fait remettre en liberté provisoire, Mme Leleu, née Juliette Grosbois, qui avait négocié des valeurs volées par un camarade de son fils au préjudice de son père à Ronchin.

VOL AU CAMION

Un camionneur de la maison Rousseau, était arrêté, hier vers 7 heures, rue Basse, pour faire ferrer son cheval. Pendant qu'il était occupé à cette opération, un voleur lui déroba un colis contenant des outils pour l'imprimerie d'un journal, et déposé dans le fond de son camion.

Une enquête est ouverte par M. le commissaire de police du 1er arrondissement.

Le SUCRE BEGHIN

se reconnaît par sa blancheur et sa taille régulière

LES CAMBRIOLEURS SE FONT PINCER

Sous ce titre, nous avons relaté, hier, l'arrestation des cambrioleurs de la maison Capon : Charlier, William, Wafferlmann et leurs maîtresses.

M. Delattre, commissaire de police du 7e arrondissement, les a de nouveau interrogés et confrontés. Ils nient toujours avec persistance et ont donné des emplois du temps qui paraissent invraisemblables.

Toutefois, William a reconnu au magistrat qu'il était allé chercher le soir du cambriolage, une femme à la gare et avec laquelle il avait passé la nuit.

Serait-ce cette dernière qui aurait emporté les obligations et l'argent volé chez le monuisier ? C'est ce que l'enquête recherche. Ils ont été, néanmoins, Charlier, sa maîtresse et Wafferlmann déférés au parquet, hier après-midi.

Ménagez les bêtes

Mercredi après-midi, une lamentable [illegible] rie de vieilles rosses destinées à l'équarrissage, venant de transit, conduits [illegible] en descente, les rues du Ballon, de la [illegible] re et Saint-Gabriel. Ces pauvres bêtes [illegible] n'avaient pas mangé depuis deux [illegible] l'aveu même des brutaux conducteurs [illegible] vaient plus la force de se tenir. C'était [illegible] spectacle qui soulevait le cœur de dégoût [illegible] d'indignation : les impitoyables [illegible] de ces pauvres victimes se ruaient sur [illegible] pauvres bêtes tombées et, à coups de [illegible] de manches de fouet, les forçaient à se [illegible] ver. Mais leurs brutalités chassant [illegible] après quelques pas, épuisées et [illegible] les chevaux s'abattaient de nouveau [illegible] nouvelle distribution de coups les [illegible] pour quelques minutes et ils s'allaient [illegible] battre quelques dix mètres plus loin. [illegible] V, rue de la Louvière et rue du Ballon, [illegible] plusieurs fois gêné dans sa circulation [illegible] la chute de ces épaves. Il paraîtrait que [illegible] scènes de brutalités se reproduisent tous [illegible] mercredis vers trois heures, dans la rue [illegible] Ballon. Serait-il possible qu'un agent [illegible] trouvât sur les lieux et verbalisât contre [illegible] conducteurs inhumains qui affament et [illegible] turent ainsi sans raison de pauvres bêtes.

TRAMWAYS CONTRE VOITURE ET BALLADEUSE

Vers midi, le car L 610, se dirigeant vers la rue de l'Hôpital-Militaire, a tamponné dans la rue du Palais-Rihour, une balladeuse conduite par Emile Debersée, 31 ans, garçon de magasin au service de M. Robert [illegible] bac, confiseur, rue Lamartine, à [illegible] brancards de la charrette ont été cassés [illegible] garçon livreur a été légèrement contusionné.

— Vers neuf heures et demie du matin, le car L a tamponné place Richebé un camion appartenant à M. Balié, camionneur à Armentières. L'avant du camion a été légèrement endommagé et après une réparation de fortune, le cocher a pu continuer sa route.

LE FROID ET LA VOIRIE

La neige a causé une grande perturbation dans le service de la voirie des tramways.

Durant la nuit de mardi à mercredi, sur chaque ligne de la Compagnie a circulé une voiture pour empêcher que la neige ne comblât les rails.

Et pendant la journée de mercredi, les balayeurs de la voirie, munis de pioches et de balais, tentèrent vainement d'enlever des trottoirs et des chaussées la neige déjà agglomérée.

Espérons que leur nombre accru sans tarder et leur [illegible] pour nettoyer nos rues avant que le dégel les transforme en bourbier impraticable.

TRÈFLE VAISSIER SAVON Porte-Bonheur

ET LA LOI

Charles Vandecastel, âgé de 18 ans, marchand de quatre-saisons, demeurant rue Léon-Gambetta, 22, était monté dans sa balladeuse, contenant déjà 3 sacs de pommes de terre et que traînait trois chiens. Il roulait ainsi rue du Faubourg-d'Arras, mais l'agent Mulliez l'arrêta pour lui dresser une contravention comme infraction à la loi Grammont.

Etablissements PICRA, [illegible]

Fournisseur des nouveaux [illegible] de la Ville de Lille. Travail garanti [illegible]

VENTES DE MM. LES NOTAIRES DE LILLE

Dans la séance du lundi 28 décembre 1908, au local de la Chambre, 7, rue de Pulli, il a été adjugé, savoir :

Lille, 19, rue Masséna, maison pour 30.000 fr., montant de la mise à prix. — Lille, 3, rue [illegible], maison pour 25.000 francs, montant de la mise à prix.

DERNIÈRE HEURE

(NOS DÉPÊCHES)

Les tremblements de terre EN ITALIE

Nouvelles craintes à Palerme

Palerme, 30 décembre.

La population de Palerme est toujours dans une grande inquiétude ; en effet, les appareils sismiques du bureau géodésique continuent à être agités et l'on craint de nouvelles secousses qui, peut-être, étendraient le désastre jusqu'à Palerme.

LES SECOURS

Le Conseil municipal de Berlin vote un crédit

Berlin, 30 décembre.

Le Conseil municipal convoqué d'urgence par le président, a approuvé le projet présenté par celui-ci concernant un secours de 20.000 marcks pour venir en aide aux victimes de Sicile.

Le Conseil adresse en outre une dépêche de condoléances à la Municipalité de Rome.

LES CONDOLÉANCES

Un télégramme du roi des Belges

Bruxelles, 30 décembre.

Le roi Léopold en apprenant le malheur qui a frappé l'Italie a adressé au roi de ce pays le télégramme suivant :

« J'apprends à l'instant le terrible malheur qui vient de frapper à nouveau l'Italie.

« Je viens en exprimer la profonde douleur à Votre Majesté ; qu'elle veuille trouver ici l'expression de la part très vive que je prends à la peine qui frappe son peuple, et de ma douloureuse sympathie pour les familles des victimes. »

Le président du Sénat a également envoyé au président du Sénat italien les condoléances du Parlement belge.

A l'Observatoire

Paris, 30 décembre.

Le phénomène sismique qui vient de causer tant de désastres en Italie, a été enregistré avant-hier à l'établissement du Parc-St-Maur, qui dépend du bureau central de météorologie.

Au moyen des constatations faites par le sismographe, on a pu établir que la phase des vibrations préliminaires avait duré de 4 h. 25 m. 8 s. à 4 h. 37 et que la période des grandes oscillations avait duré environ de 4 h. 37 jusqu'à 4 h. 40.

Beaucoup ignorent en quoi consiste exactement un sismographe. Il y a de nombreux systèmes de sismographes. Celui que l'on emploie généralement est le système à pendule horizontal.

Il est constitué par une colonne de fonte verticale contre laquelle est appuyée une tige très légère reliée au sommet de la colonne par un fil.

L'ensemble de l'appareil est d'habitude installé sur un pilier de maçonnerie, reposant lui-même sur le sol.

S'il y a une secousse, l'inclinaison de la colonne de fonte change et la tige horizontale se déplace.

Est-ce à dire que le sismographe puisse enregistrer tous les tremblements de terre ?

Il faut distinguer, ainsi que le faisait observer M. Bigourdan, membre de l'Institut, à un rédacteur du « Temps », qu'il avait vu le matin à l'Observatoire.

Le savant astronome, après avoir expliqué l'utilité du sismographe, a dit :

Il y a deux sortes de tremblement de terre : les uns que l'on appelle volcaniques ne se font guère sentir au delà du centre du tremblement de terre ; ils sont « localement intenses ». Si le sismographe est très éloigné, de 1.000 kilomètres par exemple, de l'endroit où la secousse se produit, il peut ne pas l'enregistrer. S'il en est au contraire très rapproché, il l'enregistre d'autant plus nettement ; quelquefois même il peut être brisé. On a d'ailleurs des instruments de sensibilité différente.

Les autres tremblements de terre, que l'on désigne sous le qualificatif de tectoniques, ont leur répercussion sur toute la surface de la terre ; ils ont lieu presque toujours aux mêmes endroits, points faibles de l'écorce de la terre, là où la différence de niveau est la plus considérable. Ceux-là, le sismographe les enregistre toujours.

C'est le cas de celui qui nous occupe, qui a été enregistré au Parc Saint-Maur, à Grenoble et ailleurs certainement.

L'AGRESSION contre le Président de la République

Une lettre de M. Biétry

Paris, 30 décembre.

On sait à la suite de quelles circonstances M. Joliot, juge d'instruction, accompagné de M. Hamard, chef de la Sûreté, a apposé les scellés et a perquisitionné à deux reprises dans les bureaux du journal le « Jaune ».

En l'absence de M. Jean Dupuy, président du syndicat de la presse parisienne, M. Pierre Biétry, directeur du « Jaune », vient d'adresser à M. de Nalèche, vice-président de l'association, la lettre suivante :

Monsieur le président,

J'apprends que sur l'initiative et la proposition de notre éminent confrère M. Arthur Meyer, directeur du Gaulois, lequel fut généreusement appuyé par l'honorable M. Prevet, sénateur, directeur du Petit Journal, l'Association des directeurs des journaux a examiné le cas de l'apposition des scellés opérée avant-hier, à deux reprises, sur les bureaux et sur les boîtes aux lettres du Jaune et que vous avez protesté unanimement contre l'acte arbitraire dont notre modeste journal fut ainsi la victime.

Veuillez, je vous prie, être mon interprète auprès des membres de l'association, à qui le témoigne, ainsi qu'à vous-même, mes sentiments reconnaissants et d'entière confraternité.

PIERRE BIÉTRY.

L'Association des directeurs de journaux parisiens se réunira cet après-midi, à trois heures, pour examiner le cas qui lui est soumis.

Les poursuites contre M. Biétry

Sur convocation de M. Joliot, juge d'instruction, M. Biétry, député de Brest, est venu aujourd'hui à deux heures, au Palais, pour répondre à l'inculpation de bris de scellés.

L'inculpé était accompagné de son défenseur, M. Lucien Normand.

Le juge s'est borné à un interrogatoire d'identité.

AU MAROC

Entente locale

Tanger, 30 décembre.

La *Gazette de Voss* publie une correspondance de Tanger dans laquelle elle constate l'amélioration des rapports entre commerçants français et allemands à Tanger, situation que la *Dépêche marocaine* a dépeinte de son côté dans un article intitulé « Entente locale ».

La *Gazette de Voss*, qui s'exprime cette fois dans un langage fort modéré, se demande si cette bonne harmonie persistera après le retour de M. Regnault au Maroc. Elle oublie toutefois de constater que cette entente locale a pu se produire malgré la présence de M. Rosen, qui a regagné son poste au mois de novembre.

A TANGER

Un collège français

Prochainement aura lieu l'ouverture, à Tanger, d'un collège français qui est appelé à rendre un grand service aux familles européennes résidant au Maroc.

L'enseignement y sera donné par quatre professeurs, sous la direction de M. Farochon, ex-censeur des études au lycée de Périgueux, et sera identique à celui des lycées et collèges de France. Il comprendra des classes élémentaires et préparatoires, des classes secondaires avec latin et une langue vivante (anglais, espagnol ou arabe), ou sans latin avec deux langues vivantes, et une classe supérieure à la fin de laquelle les élèves se présenteront à la première partie du baccalauréat.

On y recevra des externes, des demi-pensionnaires et des pensionnaires, et la direction fera connaître sous peu le programme des études, l'horaire des classes et les prix de la pension et des rétributions scolaires.

Le collège français, dont la création est due à l'initiative de M. Regnault, complétera l'œuvre scolaire française au Maroc.

Une école allemande

La Société scolaire allemande du Maroc a procédé dans sa première assemblée générale, le 19 décembre, à l'élection de son comité directeur, qui est composé de plusieurs négociants et fonctionnaires allemands de Tanger.

L'école allemande, le premier établissement de ce genre au Maroc, doit ouvrir ses portes dans le courant du mois de janvier.

L'affaire Steinheil

LA NUIT DES AVEUX

La déposition de deux reporters

Paris, 30 décembre.

M. André poursuit l'audition des témoins. Hier il a entendu MM. Barby et Bourse, reporters au journal le *Matin*, qui sont venus déposer sur ce qu'ils savaient de la nuit du 25 au 26 novembre, qu'on a appelée « la nuit des aveux ».

M. Barby, interrogé le premier, a raconté qu'après le départ, à une heure un quart du matin, de MM. Marcel Hutin et de Labruyère, auxquels Mme Steinheil venait de faire les aveux de sa culpabilité vis-à-vis de Couillard et de dénoncer Alexandre Wolf comme l'auteur du crime, on lui demanda de rester auprès de la veuve et de veiller à ce que Mariette n'apprît rien de l'accusation que sa maîtresse avait portée contre Alexandre Wolf.

Il demeura donc auprès de Mme Steinheil qui était fort abattue et qui pleurait.

— Je cherchai, dit M. Barby, à la consoler et je lui demandai pourquoi elle avait tant tardé à dire la vérité. « J'ai été lâche, me répondit-elle. Alexandre Wolf m'avait complètement terrorisée. « Si vous me dénoncez, disait-il, je dis que c'est par votre ordre que j'ai agi ». Et je songeais que je n'avais aucun témoin, que Mariette et lui s'uniraient contre moi pour m'accabler ».

Elle continua de pleurer en silence, puis reprit un instant après : « Ma mère, ma pauvre mère ! Que ne suis-je morte ! Puis, s'adressant à moi : « Barby, tuez-moi, donnez-moi du poison, de la strychnine. »

Mme Steinheil se méfiait de sa cuisinière

La voyant ainsi anéantie, je priai Mariette de lui faire du thé ; mais elle refusa d'en boire ainsi que Mlle Marthe Steinheil. J'en demandai la raison le lendemain à cette dernière, qui me répondit : « Il n'y avait pas de danger que j'en boive ! Mariette aurait pu l'avoir empoisonné ! »

Cependant Mme Steinheil s'était un peu calmée et je l'engageai à prendre quelques instants de repos. Elle s'étendit alors sur son lit et fit demander Mariette. Les deux femmes s'embrassèrent longuement, puis causèrent à voix basse.

Mariette tenta de se suicider

Le juge a demandé ensuite au témoin ce qu'il savait des tentatives de suicide de Mariette Wolf.

M. Barby répond que personnellement il n'a rien vu, et que ce qu'il en sait, il le tient de Mme Chabrier. Celle-ci avait suivi Mariette, qui était retournée à sa loge, affolée.

— Quand Mme Chabrier revint elle nous dit : « Eh bien, il était temps ; Mariette avait déjà la main sur son revolver. Et elle m'a avoué qu'il y a deux heures elle avait déjà tenté de se suicider, en coupant la conduite en caoutchouc du gaz à la cuisine, mais qu'elle en avait été empêchée par l'arrivée inattendue de M. Chabrier, qui vint chercher de l'eau. »

Le départ pour la Sûreté

Enfin, vers quatre heures du matin, M. Bourse, collaborateur de M. Barby, arriva, envoyé par son journal, et décida Mme Steinheil à partir pour la Sûreté.

M. Bourse, interrogé par M. André, déclara qu'il était venu prévenir Mme Steinheil que les journaux allaient bientôt paraître et que l'on connaîtrait alors ses aveux. On était très surexcité contre elle dans le quartier, et il était à craindre alors qu'elle ne fût l'objet de manifestations hostiles et peut-être d'une tentative de lynchage contre laquelle il serait difficile de la défendre. Et il lui fit comprendre qu'elle avait intérêt à quitter l'impasse Ronsin tout de suite, pendant que les rues étaient encore désertes.

Mme Steinheil se rendit à ce raisonnement, et après avoir fait rapidement ses préparatifs, quittait à quatre heures et demie la maison en compagnie de sa fille et de M. Chabrier et se rendait quai des Orfèvres.

La question des lévites

Au cours d'une de ses visites impasse Ronsin, M. André avait remarqué de grandes armoires renfermant de nombreux costumes destinés à habiller les modèles du peintre. Le juge d'instruction ordonna de faire un inventaire complet du contenu de ces armoires. Il y avait là plus de quatre cents costumes, des perruques, des fausses barbes et des accessoires de pose. Parmi ces vêtements, on découvrit quatre blouses noires, pouvant représenter des robes de professeurs de facultés ou des lévites du clergé orthodoxe. M. André a fait représenter ces vêtements à M. Guilbrin, le costumier du théâtre juif, mais celui-ci ne les a pas reconnus pour être ceux qui lui ont été volés.

Mariette se défend

Mariette Wolf proteste contre les allégations de certains témoins entendus ces jours derniers par le juge d'instruction :

— On prétend qu'au cours de la fameuse nuit des aveux, j'ai profité du moment où j'embrassais ma maîtresse pour lui faire diverses recommandations ou promesses, et notamment pour lui dire : « Je nierai tout. » C'est faux.

Quand MM. de Labruyère et Marcel Hutin eurent quitté Mme Steinheil, à la suite des aveux qu'elle venait de leur faire, ma malheureuse patronne était dans un état d'abattement indescriptible ; elle n'avait plus figure humaine, nous l'avons transportée sur son lit, dans sa chambre à coucher.

Nous sommes restées assises deux secondes, tout au plus. Madame m'a embrassée et m'a dit rapidement à voix basse : « Mariette, de la strychnine. » A ce moment, poursuit la vieille servante, M. Barby se tenait sur le seuil de la chambre, comme il s'avançait, je lui ai dit : « Monsieur, fichez-moi le camp ! Vous n'êtes pas chez vous, ici ! » C'est tout ce que M. Barby a pu entendre de l'entretien que j'avais dans cet instant avec Mme Steinheil.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

Les expériences de Wilbur Wright

Le Mans, 30 décembre.

M. Barthou, ministre des travaux publics, qui devait assister aujourd'hui aux expériences de Wilbur Wright, à Auvours, a remis son voyage à demain, en raison du mauvais temps.

Le Conseil municipal du Mans, réuni hier soir, a décidé d'offrir à Wilbur Wright une médaille d'or commémorative de ses expériences dans la région.

Un vol de 115 kilomètres

Le Mans, 30 décembre.

Ce soir, Wilbur Wright, malgré un froid de 5° au-dessous de 0, a exécuté un vol de 1 heure 53'40", couvrant ainsi 95 kilomètres, distance, moins 3 mètres, du record qu'il a établi le 18 décembre dernier.

La distance réellement parcourue par Wright, en comptant les virages, est de 115 kilomètres.

Le froid oblige l'aviateur à atterrir. Il compte renouveler sa tentative demain, et réussir à enlever la coupe Michelin en présence de M. Barthou.

Farman et la coupe Michelin

Mourmelon-le-Grand, 30 décembre.

Farman a effectué ce soir trois envolées sur un parcours de 15 kilomètres.

Il annonce son intention de concourir demain pour la coupe Michelin.

LA CONDAMNATION D'UN ESPION

Orléans, 30 décembre.

On se souvient de l'arrestation aux Aubrais, d'un ancien officier de réserve de l'armée allemande, Harnist, surpris au moment où il recevait des mains d'un garde d'artillerie qu'il avait tenté de soudoyer.

Pour ce fait et aussi pour une tentative d'espionnage commise à Saint-Etienne, Harnist vient d'être condamné par le tribunal correctionnel d'Orléans à cinq ans de prison et 5.000 francs d'amende.

LE PROCÈS DE CASTELLANE-DE SAGAN

Le jugement

Paris, 30 décembre.

La première chambre du tribunal, présidée par M. Le Berquier, vient de rendre son jugement dans le procès en garde d'enfants intenté par le comte Boni de Castellane à la princesse de Sagan, née Anna Gould, et au prince de Sagan. Conformément aux conclusions du substitut, M. Matter, la garde des enfants est conservée à la mère, mais sous conditions.

FINANCES

Paris, le 30 décembre 1908.

On estime généralement que la situation balkanique est meilleure depuis le discours de M. Iswolsky. Cependant, sans doute à cause de la trêve des confiseurs, les marchés étrangers paraissent plutôt faibles. Le marché de Paris marque également quelque hésitation.

Le 3 % français cote 96.60 et 96.55.

Les fonds russes sont en reprise. 5 % 1906 [illegible]. Consolidé 85,85 ; 3 % 1891 76.05. Il se confirme que l'emprunt russe aura lieu sur notre place aux environs du 20 janvier.

Le Turc progresse à 93.55 ; la Serbe est à [illegible] le 4 % rouvain est à 92, on parle d'un emprunt de 50 millions de fr. émis le 5 janvier sur le marché allemand.

3 % Hongrois or 1895, 71. On parle d'un prochain emprunt de cent millions de couronnes émis par l'intermédiaire du groupe [illegible].

Italien ferme à 103.50, malgré la catastrophe sicilienne.

Etablissements de Crédit fermes. [illegible] Banque de Paris 1549. Union Parisienne [illegible] Banque Franco-Américaine 446. Banque [illegible] 705.

Chemins français calmes. Chemins espagnols fermes.

Rio 1874. Cours du cuivre [illegible] à Londres et à New-York. En Banque, [illegible]. Ouest Africain français 565 [illegible] 50.

Obligations 3 % Victoria à Minas [illegible] tions 5 % Port de Bahia 466. [illegible] Energie industrielle 475.

[illegible]

31, rue Notre-Dame-des-Victoires, [illegible]